

AIDES SOCIALES

Centre Communal d'Action Sociale

Pour les personnes âgées de + de 65 ans - Atout Seniors

> 8 impasse du Manège

74200 Thonon-les-Bains

> CS 20517 - 74 200 Thonon-les-Bains

atout-seniors@ville-thonon.fr

04 50 71 18 56

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Pour les personnes en situation de handicap - CCAS

> 2 place de l'Hôtel de Ville

74200 Thonon-les-Bains

> CS 20517 - 74 200 Thonon les Bains

ccas@ville-thonon.fr - 04 50 70 69 50

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

Par téléphone : lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Instructions des dossiers de prises en charges d'aide sociale et d'obligation alimentaire. L'aide sociale départementale est une aide, sous certaines conditions, à destination des personnes âgées ou en situation de handicap qui n'ont pas les ressources suffisantes pour le règlement de leurs frais (hébergement en établissement, aide-ménagère, frais de repas).

Qui peut effectuer cette démarche ?

Cette aide est accessible aux seniors de plus de 65 ans ou à toute personne non retraitée en situation de handicap ayant son domicile de secours (domicile ou la personne vivait avant d'être placée en établissement) sur Thonon-les Bains.

Comment effectuer cette démarche ?

- ◁ En complétant le formulaire
 - Dossier Aide Sociale
 - Dossier Obligation Alimentaire
- ◁ Sur rendez vous, à l'accueil du service concerné, aux horaires d'ouverture

Quand effectuer cette démarche ?

- ◁ Toute l'année

Quels sont les documents à fournir ?

- ◁ Les justificatifs de la situation administrative et financière de la personne selon l'aide demandée

Quels sont les délais ?

- ◁ Délai réglementaire de 2 mois

A quel tarif ?

- ◁ Cette démarche est gratuite